

CHARTRE DU JOURNALISTE
DU JOURNAL INTERACTIF
DU COLLEGE DE L'ARCHET
NICE

NOM :

Prénom :

date de naissance :

classe :

en exprimant le désir de participer à l'équipe d'animation du journal interactif s'engage à :

- venir très régulièrement au club le lundi midi
- produire régulièrement des articles pour le NEWS, dans le respect de la loi
- publier des images ou photos dans le respect de la loi et de la propriété intellectuelle
- modérer les commentaires dans le respect des règles établies par l'équipe d'animation : le langage et l'écriture utilisés doivent être compréhensibles par tous; les commentaires anonymes ne sont pas acceptés.
- ne diffuser à personne -en dehors de l'équipe d'animation- le mot de passe d'accès à la gestion du blog LE NEWS
- faire de la promotion pour le NEWS auprès des autres élèves

date :

signature :

En contre partie Mmes Cerrato, Damiano, Rambour et Toussaint, professeurs responsables du journal interactif remettent à , pour officialiser sa fonction de journaliste, sa carte de presse.

Cette carte lui permettra d'être prioritaire à la cantine le lundi et de pouvoir intervenir dans le collège en tant que journaliste (pour reportages, interviews, prises de photos ...).

RAPPEL : extrait de la Charte informatique du Collège de l'Archet

Article 4 : Chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques : respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, respect des valeurs humaines et sociales. Il est donc interdit de consulter ou de publier des documents :

- à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste, xénophobe ;
- à caractère pédophile ou pornographique ;
- incitant aux crimes, aux délits et à la haine ;
- à caractère commercial dans le but de vendre des substances ou objets illégaux.